

**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LE FESTIVAL GRAINE DE PUBLIC 2024**

Entre les soussignés

Mme Nadia Mezrar représentant la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf
Hôtel de ville, Place François Mitterrand, 76320 Saint-Pierre-lès-Elbeuf
en sa qualité de Maire

et

Mme Muriel Geslin, représentant la commune de Tourville la Rivière
Mairie, place de la Mairie, 76410 Tourville-la-Rivière
en sa qualité de Maire adjointe en charge de la culture et du patrimoine,

Préambule :

Depuis 1998, la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf organise le Festival Graine de Public, sur le territoire d'Elbeuf. Dans ce cadre, une programmation culturelle autour de spectacles, d'expositions et d'actions de médiation culturelle à destination du jeune public sont proposés aux familles et sur le temps scolaire. Cette nouvelle édition aura lieu du vendredi 7 novembre au vendredi 6 décembre 2024.

Au fil des éditions, les élus de Saint-Pierre-lès-Elbeuf ont fait le choix d'étendre le rayonnement du Festival à de nouvelles structures et de développer son action sur le territoire. Dans cette optique, la commune de Tourville-la-Rivière a rejoint le Festival, en 2000.

La Commune de Tourville-la-Rivière s'associe avec la Compagnie Commédiamuse, afin d'organiser deux spectacles dans le cadre du Festival Graine de public.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

La commune de Tourville-la-Rivière organise, à ses frais, du vendredi 22 au lundi 25 novembre 2024, dans le cadre du Festival Graine de Public, deux spectacles en direction du jeune public, à la salle des fêtes de Tourville-la-Rivière. Le choix artistique est confié à la commune de Tourville-la-Rivière et la Cie Commédiamuse.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er}. OBJET

La commune de Tourville-la-Rivière et son partenaire la Compagnie Comédiamuse, s'engagent à organiser, dans les conditions définies ci-après et qui sont expressément acceptées par la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, cinq représentations des spectacles ci-dessous définis dans le lieu précité.

Spectacle :

Vendredi 22 novembre - 19h (séance scolaire à 14h) – à partir de 9 ans – salle La Seine
« La ferme des animaux » de la Cie Caliband Théâtre

Cette fable animalière, devenue un classique, résonne de manière féroce aujourd'hui, en questionnant le pouvoir politique face à nos libertés. Cette histoire, où les animaux deviennent maîtres de leur ferme, illustre le mécanisme de soumission et de manipulation d'une communauté. La ferme des animaux est une parabole qui met en jeu la communication politique, la manipulation des idées et des individus, la réécriture de l'Histoire. C'est un récit qui permet de s'interroger sur l'absence ou non d'esprit critique face au discours politique dominant.

Spectacle :

Dimanche 24 novembre – 11h et 16h (Séances scolaire le lundi 25 novembre à 10h)– à partir de 1 an
« Petits Papiers dansés » de la Cie La Libentère

A la lumière du jour la danseuse accueille le public avec une première danse avec le papier. Elle accompagne ensuite les spectateurs jusqu'à l'espace de jeu où elle enchaîne 3 autres séquences. Elle dialogue, danse avec le papier qu'il soit feuille ou rouleau : elle les déroule, s'y enroule, les déplie, les froisse, s'y cache, réapparaît : de la chrysalide au coquillage, du bipède au personnage, les ailes déployées telle une reine, elle se retire pour réapparaître avec une danse de la pluie. Une danse non formelle, entre faire et défaire, empreintes et métamorphoses, l'imaginaire et les sensations des jeunes et grands spectateurs sont en éveil.

Article 2. OBLIGATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE-LES-ELBEUF

La commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf intégrera les représentations données à Tourville-la-Rivière dans le Festival Graine de Public, elle devra faire figurer sur tous les supports de communication (affiches, tracts, dépliants, banderoles...), le logo de la compagnie Comédiamuse ainsi que celui de la commune de Tourville-la-Rivière.

De par sa qualité d'organisateur du festival, la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf réalisera et fournira des outils de communication nécessaires à la commune de Tourville-la-Rivière, qui aura à sa charge la diffusion.

Liste des supports de communication (a minima) : 10 affiches couleurs 120 x 80 cm, 20 affiches couleurs 60 x 40 cm, 1 banderole 6 m x 60 cm, et 1 Roll-Up et 100 programmes.

Article 3. OBLIGATIONS DE LA COMMUNE DE TOURVILLE-LA-RIVIERE

La commune de Tourville-la-Rivière de par sa qualité de diffuseur, fournira le lieu de représentation en ordre de marche, y compris le personnel nécessaire au déchargement et rechargement, au montage et démontage, et au service de la représentation (accueil du public et service de sécurité).

De plus, la commune de Tourville-la-Rivière devra faire figurer sur tous les supports de communication présentant ses spectacles le logo Graine de Public, ainsi que ceux de l'ensemble des partenaires de l'événement.

